

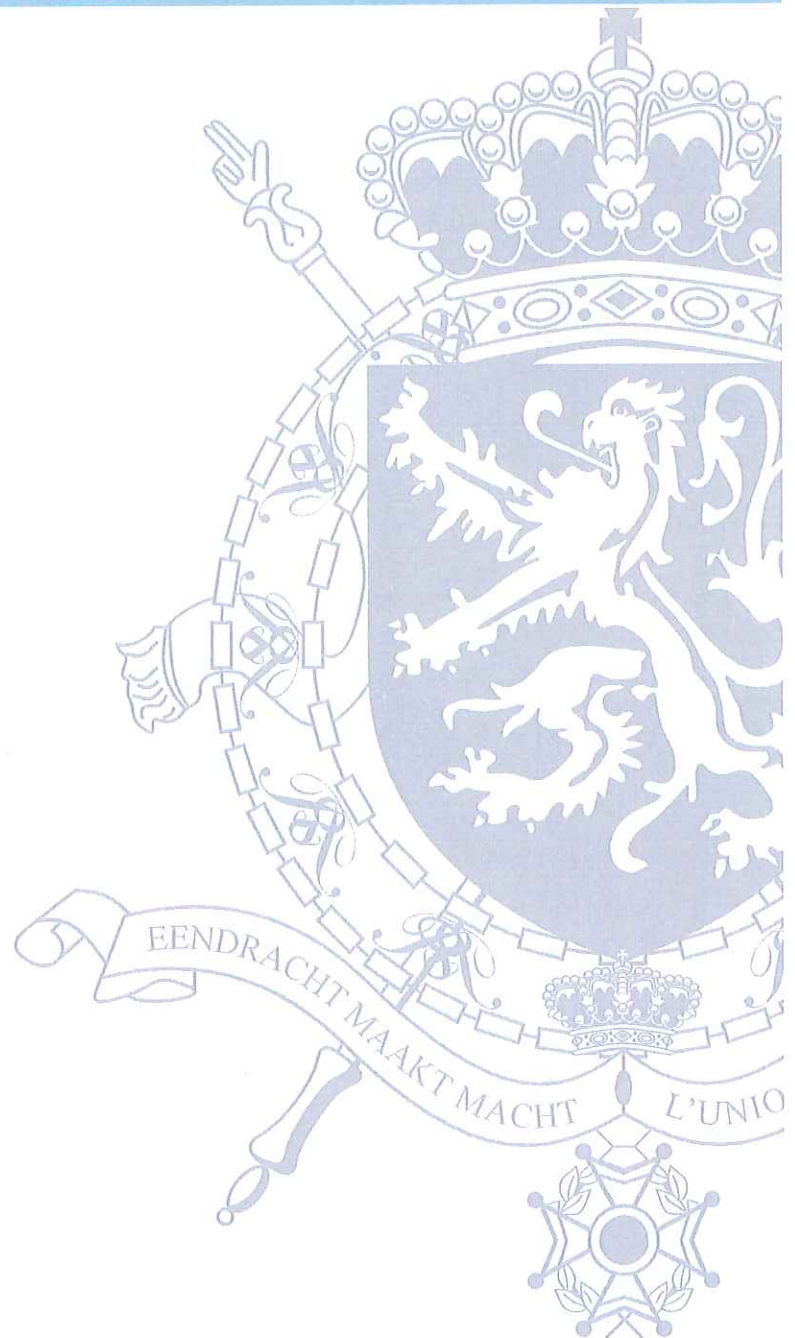


ROYAUME DE BELGIQUE

Service public fédéral
Affaires étrangères,
Commerce extérieur et
Coopération au Développement

Finexpo

Rapport annuel 2016



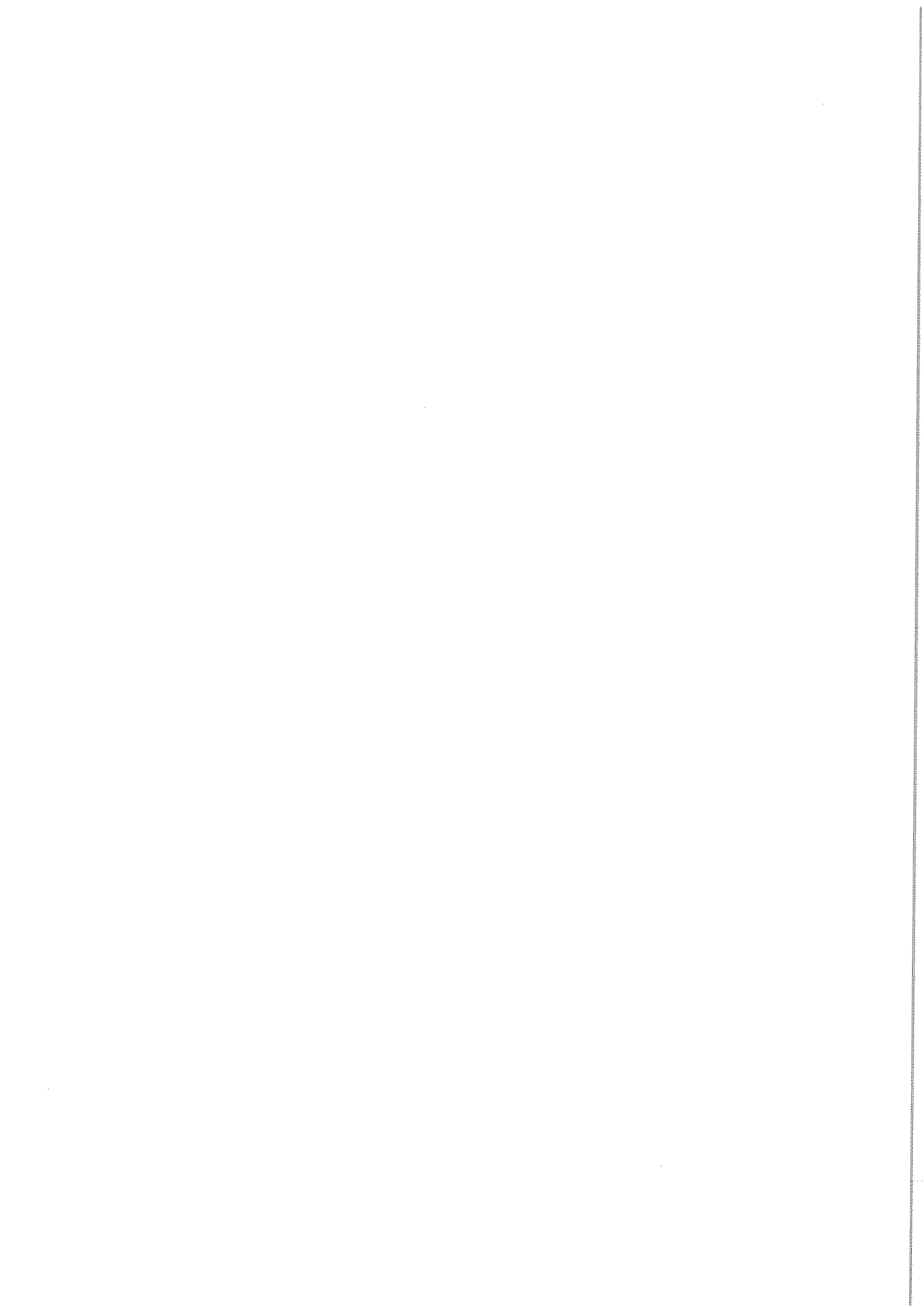


Table des matières

| | |
|---|-----------|
| TABLE DES MATIÈRES | 1 |
| 1 FINEXPO | 2 |
| 1.1 ROLE DE FINEXPO..... | 2 |
| 1.2 QUI PEUT FAIRE APPEL A FINEXPO ? | 3 |
| 1.3 QUESTIONNAIRE FINEXPO | 3 |
| 1.4 REUNIONS DU COMITE EN 2016..... | 3 |
| 2 INSTRUMENT COMMERCIAL: STABILISATION DU TAUX D'INTÉRÊT ... 4 | 4 |
| 2.1 NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES | 4 |
| 2.1.1 Répartition par pays de destination..... | 4 |
| 2.1.2 Devises | 4 |
| 2.1.3 Crédits d'un montant supérieur à 50.000.000 EUR..... | 5 |
| 2.1.4 Montant des crédits | 5 |
| 2.2 ARRETES MINISTERIELS (AM) - DOSSIERS DE STABILISATION | 5 |
| 2.2.1 Répartition par pays de destination..... | 5 |
| 2.2.2 Devises | 5 |
| 2.2.3 Montants des crédits..... | 6 |
| 3. INSTRUMENTS D'AIDE : BONIFICATION D'INTÉRÊT, DON ET ASSISTANCE TECHNIQUE | 7 |
| 3.1 NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES | 7 |
| 3.2 BONIFICATIONS D'INTERET..... | 7 |
| 3.3 BONIFICATIONS D'INTERET AVEC DON..... | 7 |
| 3.4 DON..... | 8 |
| 3.5 ASSISTANCE TECHNIQUE : | 8 |
| 3.6 ARRETES MINISTERIELS - BONIFICATIONS D'INTERET AVEC OU SANS DON COMPLEMENTAIRE | 9 |
| 4. BUDGET | 10 |
| 4.1 CREDITS D'ENGAGEMENT FINALISES (AM) | 10 |
| 4.2 CREDITS D'ENGAGEMENT ET DE LIQUIDATION..... | 10 |
| 4.3 RECETTES..... | 11 |
| 5. PRÊTS D'ETAT À ETAT | 13 |
| 5.1 DOSSIERS DE PRETS D'ÉTAT TRAITES PAR FINEXPO..... | 13 |
| FINEXPO A TRAITE EN 2016 4 DOSSIERS D'AIDE LIEE ET 3 DOSSIERS D'AIDE NON LIEE..... | 13 |
| 5.2 DOSSIERS SOUMIS AU CONSEIL DES MINISTRES..... | 13 |
| 5.3 PROGRAMME – APPROBATIONS ET AFFECTATIONS | 13 |
| 5.3.1 Programme 2016..... | 13 |
| 5.3.2 Informations concernant une annulation de prêt d'État approuvé par le Conseil des ministres dans le passé..... | 15 |
| 5.3.3 Prolongation de la validité du prêt pour trois projets..... | 15 |
| 5.3.4 Informations concernant les résultats de quatre études de prix et trois missions de suivi effectuées en 2016 : | 16 |
| 5.4 GESTION FINANCIERE..... | 17 |
| 5.4.1 Situation budgétaire pour 2016..... | 17 |
| 5.4.2 Montants engagés en 2016..... | 17 |
| 5.4.3 Montants liquidés en 2016..... | 17 |
| 5.4.4 Remboursements à percevoir et effectivement perçus en capital et intérêts..... | 17 |
| 6 FINEXPO ET L'OCDE | 19 |
| 6.1 REGLES DE L'ARRANGEMENT OCDE RELATIVES A DES LIGNES DIRECTRICES POUR LES CREDITS A L'EXPORTATION BENEFICIANT D'UN SOUTIEN PUBLIC..... | 19 |
| 6.2 GROUPE DE TRAVAIL SUR LES CREDITS ET GARANTIES DE CREDIT A L'EXPORTATION ET GROUPE DE PARTICIPANTS A L'ARRANGEMENT: | 20 |
| 7. CONCLUSION | 22 |

1 Finexpo

Le rapport d'activités Finexpo a pour objectif de mettre en évidence les statistiques annuelles relatives à l'utilisation des instruments de soutien financier à l'exportation.

Le Manuel Finexpo décrit en détail les instruments financiers utilisés par Finexpo pour soutenir l'exportation belge. Les versions en français, néerlandais et anglais du Manuel se trouvent sur le site web du SPF Affaires étrangères http://diplomatie.belgium.be/fr/politique/diplomatie_economique/finexpo/

1.1 Rôle de Finexpo

Le Comité Finexpo est un comité technique d'avis interministériel chargé d'examiner les demandes de soutien financier à l'exportation.

La présidence du Comité Finexpo est dévolue au Directeur général de la Direction générale Affaires bilatérales du Service Public Fédéral (SPF) Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement.

Le Comité a un double objectif : le premier est d'assurer le soutien des exportations de biens d'équipement et de services belges qui y sont liés et le second consiste à contribuer au développement des pays qui bénéficient de l'aide ainsi octroyée.

"Financement" et "Exportations" sont deux concepts importants que le Comité garde à l'esprit lors de l'examen des projets, tout en prenant en compte également d'autres éléments d'appréciation dans la formulation de ses avis.

Pour accomplir ses 2 missions, Finexpo fait appel à des instruments financiers qui permettent de réduire ou de stabiliser le coût du financement c.-à-d. le taux d'intérêt lié aux crédits à l'exportation.

En 2016, le SPF Finances qui gère les Prêts d'État à l'État disposait d'un montant de 50 millions d'euros en crédits d'engagement et d'un montant de 30 millions d'euros en crédits de liquidation. Ces lignes budgétaires se trouvent sur le budget de la Coopération au Développement.

Le SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement qui gère la gestion des moyens réservés aux bonifications d'intérêt et aux stabilisations des taux d'intérêt disposait à cet effet d'un montant de 23.570.000 € en crédits d'engagement et d'un montant de 15.662.000 € en crédits de liquidation.

En 2016, des arrêtés ministériels ont été signés pour 9 dossiers de stabilisation et bonification d'intérêt. Le montant total des crédits pour l'ensemble des 9 dossiers se monte à 194.537.803 € contre 235.119.519,58 € en 2015, et 178.851.300,23 € en 2014.

1.2 Qui peut faire appel à Finexpo ?

Finexpo fonctionne dans un cadre fédéral qui a ses propres exigences et répond aussi aux exigences internationales en respectant les règles OCDE définies dans *l'Arrangement* sur les lignes directrices relatives aux crédits à l'exportation faisant l'objet d'un soutien public et dans la recommandation du CAD sur le déliement de l'aide. Ce corpus de règles permet à toutes les entreprises actives dans le domaine des biens d'équipements (ou infrastructure) et des services y afférents, qui exportent ou envisagent de le faire, de faire appel aux instruments de soutien financier de l'Etat pour autant qu'elles satisfassent à des conditions précises.

La nature même des biens et services y afférents suppose la conclusion entre les parties de conventions de financement à moyen et long terme. Le client intéressé par ces biens ne peut pas en général les payer au comptant ni à court terme. Il devra donc obtenir un financement dont la durée de vie sera supérieure à 2 ans.

1.3 Questionnaire Finexpo

En vue de bénéficier d'une intervention publique, outre les contacts préalables avec le Secrétariat du Comité Finexpo, les entreprises peuvent télécharger les questionnaires sur le site <http://diplomatie.belgium.be> via la rubrique 'diplomatie économique'. Ces questionnaires informatisés constituent les documents de base pour le traitement de toute demande: la stabilisation des taux d'intérêt, la bonification d'intérêt avec ou sans don, le don, l'Assistance technique et le prêt d'Etat à Etat.

1.4 Réunions du Comité en 2016

Au cours de l'année 2016, le Comité Finexpo s'est réuni 10 fois et a rendu des avis sur 25 dossiers contre 35 dossiers en 2015 et 26 en 2014. La répartition de ces dossiers est la suivante :

- 14 dossiers de stabilisation, pour 24 en 2015 et 20 en 2014,
- 5 nouvelles demandes de bonification d'intérêt avec don complémentaire, contre 8 en 2015 et 3 en 2014
- 3 demandes de don comme en 2015, pour 2 en 2014.
- 3 demandes d'Assistance technique. Il s'agit du nouvel instrument lancé en janvier 2016.

Le Comité a également traité 7 dossiers de prêt d'Etat à Etat, 4 dossiers portant sur de l'aide liée et 3 sur de l'aide non liée.

2 *Instrument commercial: stabilisation du taux d'intérêt*

Depuis 2010, les règles de fixation du taux de référence (taux CIRR) ont été modifiées afin de respecter les procédures suivies par les autres Etats membres de l'Union Européenne qui octroient des stabilisations. La règle générale est que le taux CIRR en vigueur à la date de signature du contrat commercial - et non plus à celle de la convention de financement - est le taux pris en considération pour octroyer la stabilisation du taux d'intérêt.

Une information détaillée à ce sujet se retrouve dans le 'Manuel Finexpo' mis à disposition sur le site internet du SPF Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération au développement.

2.1 *Nombre de dossiers traités*

Au cours de l'année 2016, Finexpo a traité 14 dossiers de stabilisation, contre 24 dossiers de stabilisation en 2015 et 20 en 2014.

2.1.1 *Répartition par pays de destination*

Les 14 dossiers de stabilisation traités en Comité Finexpo concernaient 10 pays différents.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu du nombre de demandes de stabilisation par pays destinataire des exportations.

| | | | |
|----------|---|------------------------|---|
| Brésil | 1 | République Dominicaine | 1 |
| Cameroun | 2 | Sri Lanka | 1 |
| Chine | 2 | Turquie | 2 |
| Kenya | 2 | Vietnam | 1 |
| Nigeria | 1 | Zambie | 1 |

Il y a eu une large répartition des demandes sur différents pays sans concentration particulière.

2.1.2 *Devises*

En 2016 toutes les demandes de stabilisation étaient en euro, alors qu'en 2015 et 2014 quelques projets étaient en dollar US.

En 2015, sur 24 dossiers examinés, il y eu 21 demandes de stabilisation en euro et 3 demandes de stabilisation en dollar américain. En 2014, sur les 20 demandes de stabilisation traitées, 18 étaient exprimées en euro et 2 en USD.

En 2016 tout comme en 2015 et 2014, Finexpo n'a reçu aucune demande en Yen ou en CHF.

2.1.3 Crédits d'un montant supérieur à 50.000.000 EUR

Avant 2011, seules les demandes de stabilisation relatives à des crédits supérieurs à 50.000.000 €, n'ayant pas fait l'objet d'un avis unanimement positif au sein du Comité Finexpo, ou n'ayant pas reçu l'accord de l'Inspecteur des Finances, étaient soumises au Conseil des Ministres.

Depuis 2011, avec les mesures de prudence imposées par le Gouvernement tous les dossiers d'une valeur d'engagement de plus de 3.100 € doivent obligatoirement être soumis au Conseil des Ministres. Cette procédure implique que le processus d'octroi de la promesse Finexpo est plus long et cela peut créer certains retards dans les négociations entre les exportateurs et leurs interlocuteurs étrangers.

2.1.4 Montant des crédits

L'ensemble des 14 dossiers de stabilisation représente un montant total en crédits de 424.816.435, 14 €.

En 2015, le montant total de crédits en EUR était de 747.729.027 € pour 21 dossiers. Ce montant s'expliquant par le fait que le Comité avait traité 5 gros dossiers d'un montant égal ou supérieur à 65.000.000 €.

2.2 Arrêtés Ministériels (AM) - Dossiers de stabilisation

En 2016, des AM ont été signés pour 7 dossiers de stabilisation. En 2015, 6 dossiers de stabilisations avaient été signés et 8 dossiers en 2014. D'une manière générale, depuis des années, le recours à la stabilisation reste limité et diminue parallèlement à la chute des taux. Néanmoins, les exportateurs plaident pour le maintien de cet instrument.

2.2.1 Répartition par pays de destination

Dans le courant de l'année 2016, des AM de stabilisation ont été signés pour 4 pays différents, ils étaient au nombre de 5 en 2015 et de 6 en 2014.

Les pays pour lesquels un/des arrêté(s) ministériel(s) de stabilisation a/ont été signé(s) en 2016 sont repris dans le tableau ci-dessous.

| | |
|------------------------|----------|
| Cameroun | 1 |
| Congo Brazzaville | 1 |
| Kenya | 4 |
| République Dominicaine | 1 |
| Total | 7 |

2.2.2 Devises

En 2016, tous les arrêtés ministériels signés, portaient sur des dossiers en EURO. Par contre en 2015, sur les 6 arrêtés ministériels qui ont été signés, deux dossiers portaient sur des contrats stabilisés en dollar.

En 2014, parmi les 8 arrêtés ministériels, 2 dossiers portaient également sur des contrats stabilisés en dollar.

2.2.3 Montants des crédits

En 2016 le montant de crédit pour les stabilisations équivaut à 173.643.769,09 €. Le montant total des engagements atteint la somme de 2.354.503,27 €.

Pour 2015, ce montant était de 48.511.478,53 € pour les stabilisations en euro et de 200.382.385,96 US\$ pour les stabilisations en dollar. Le tout avait conduit à un engagement total de 2.597.574,44 €.

Pour 2014, le montant d'engagement total s'élevait à 1.739.283,23 €.

3. Instruments d'aide : bonification d'intérêt, don et assistance technique

3.1 Nombre de dossiers traités

Dans le courant de l'année 2016, le service Finexpo a instruit 5 nouveaux dossiers de bonification d'intérêt avec don complémentaire (8 en 2015 et 3 en 2014). Toutes les demandes de bonification d'intérêt étaient accompagnées d'un don complémentaire.

La bonification avec don complémentaire est l'instrument financier qui permet le mieux de s'adapter aux exigences de financement du débiteur qui, in fine, est responsable du remboursement du crédit octroyé par la banque de l'exportateur.

Une description de la procédure des bonifications d'intérêt avec ou sans don complémentaire se retrouve également dans le Manuel Finexpo publié sur le site internet du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement.

3.2 Bonifications d'intérêt

Tout comme en 2015, aucune demande de bonification d'intérêt seule n'a été introduite en 2016. Cela s'explique notamment par l'impact important des coûts de liquidité engendré par la (longue) période de remboursement.

3.3 Bonifications d'intérêt avec don

En 2016, une bonification d'intérêt avec don complémentaire a été demandée pour 5 dossiers. Les dossiers concernent principalement les secteurs de l'approvisionnement, du traitement et de l'épuration de l'eau ou encore, le secteur de l'équipement médical.

En 2016, les 5 projets représentaient un montant total en crédits de 40.545.686,84 €. Le crédit d'engagement potentiel (impact budgétaire) s'élevait à 16.467.550,24 €.

En 2015, il y avait eu 8 dossiers de bonification d'intérêt avec don complémentaire qui représentaient un montant total de crédit de 61.822.848,5 € et un crédit d'engagement potentiel de 27.267.330,80 €.

De manière générale, le succès des bonifications avec don complémentaire se justifie par le souhait des pays bénéficiaires de réduire les périodes de remboursement particulièrement en période de crise. En outre, le don proposé permet aussi de couvrir tout ou partie de la prime Ducroire.

Les pays de destination pour lesquels des dossiers de bonifications d'intérêt avec don ont été instruits par le Comité Finexpo en 2016 figurent dans le tableau ci-dessous. Celui-ci reprend également le secteur, le montant du crédit et l'impact budgétaire des projets concernés.

| Pays | Secteur | Montant du crédit | Impact budgétaire |
|-----------|---|-----------------------|----------------------|
| Kenya | Traitement de l'eau et distribution d'eau potable | 8.174.911,52 € | 3.974.548,40 € |
| Kenya | Augmentation de la desserte d'eau potable | 8.176.232,94 € | 4.050.931,77 € |
| Kenya | Distribution eau potable | 8.099.645,65 € | 4.045.420,5 € |
| Sri Lanka | Approvisionnement en eau potable | 8.236.069,25 € | 4.299.867,78 € |
| Vietnam | Equipement médical | 7.858.827,48 € | 4.142.202,29 € |
| | TOTAL | 40.545.686, 8€ | 16.467.550,2€ |

3.4 Don

En 2016, 2 nouvelles demandes de don ont été examinées par le Comité Finexpo. Elles concernaient Sao Tomé et le Maroc. La première portait sur l'installation d'un système de communication pour le sauvetage des bateaux en détresse, tandis que la seconde portait sur l'installation d'unités permettant la destruction de déchets hospitaliers.

Le crédit d'engagement potentiel s'élevait à 464.750 €.

Le nombre de demandes pour don est identique en 2016, 2015 et 2014.

Une description de la procédure pour le don se trouve sur le site internet du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement.

3.5 Assistance technique :

En janvier 2016 Finexpo a inauguré ce nouvel instrument. Son but est double :

- a) contribuer à la conception et à la mise en œuvre de projets d'investissement qui accroissent le stock de capital physique d'un pays en développement
- b) faire en sorte que le capital humain du pays concerné s'accroisse au moyen de transferts de technologies et de connaissances.

Courant de cette année Finexpo a reçu trois demandes de don pour assistance technique.

Les pays de destinations pour ces trois projets étaient : l'Algérie, le Cameroun et la Jamaïque.

Le montant de contrat total estimé pour ces trois projets atteint quelque 197.667.000€. Le crédit d'engagement potentiel (impact budgétaire) s'élèvera à environ 3.000.000€.

3.6 Arrêtés ministériels - Bonifications d'intérêt avec ou sans don complémentaire

En 2016, deux bonifications avec don complémentaire ont fait l'objet d'un arrêté ministériel. En 2015, 1 bonification avec don avait fait l'objet d'un arrêté ministériel et 4 en 2014.

En 2016, les deux bonifications avec don complémentaire ont été octroyées respectivement pour un projet au Kenya et un projet au Vietnam. Le montant des crédits bonifiés atteignait 20.894.034,84 € et le montant des engagements finalisés s'élevait à 8.769.809,43 €.

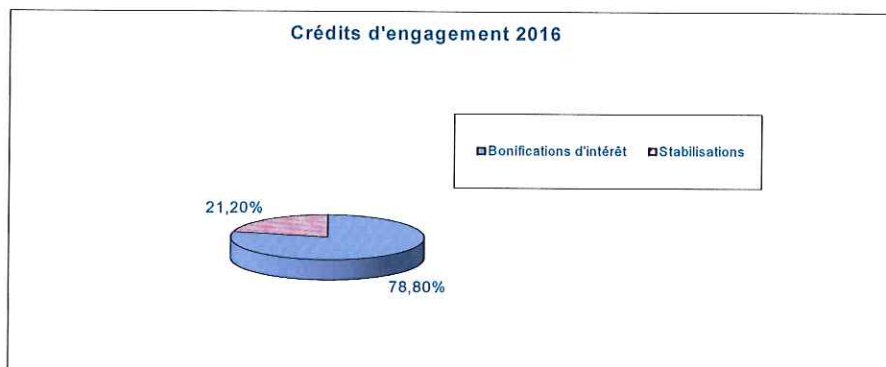
En 2015, le montant total du crédit bonifié était de 9.364.753,00 € et le montant d'engagement finalisé s'élevait à 3.939.957,61 €.

4. Budget

4.1 Crédits d'engagement finalisés (AM)

A la fin de l'année 2016, le montant des crédits d'engagement finalisés s'élevait à 11.124.312,70 €. Le montant est réparti comme tel : 2.354.503,27 € pour les stabilisations engagées et 8.769.809,43 € pour les bonifications avec don. Il n'y a pas eu d'engagement pour don. Le montant total des crédits d'engagement finalisés était de 6.537.532,05 € en 2015 et 22.289.072,35 € en 2014.

78,8% du montant des crédits d'engagement finalisés pour l'année 2016 ont été affectés à des bonifications d'intérêt avec don et dès lors, 21,2% à des stabilisations d'intérêt. Ce rapport était de 60,2% pour les bonifications d'intérêt avec don complémentaire et 39,8% pour les stabilisation d'intérêt en 2015.



4.2 Crédits d'engagement et de liquidation

En 2016, Finexpo disposait d'un montant de 23.570.000 € en crédits d'engagement pour les stabilisations, les bonifications d'intérêt avec ou sans don complémentaire, les dons et l'Assistance technique, et de 15.662.000 € en crédits de liquidation pour les instruments précités.

Le tableau ci-dessous illustre, pour la période étalée entre 2006 et 2015, l'évolution des crédits d'engagement et de liquidation accordés sur le budget.

| Année | Engagement | Liquidation |
|-------|-----------------|-----------------|
| 2006 | 37.052.000,00 € | 14.087.000,00 € |
| 2007 | 37.100.000,00 € | 15.000.000,00 € |
| 2008 | 37.052.000,00 € | 15.570.000,00 € |
| 2009 | 37.052.000,00 € | 19.664.000,00 € |
| 2010 | 37.052.000,00 € | 23.830.000,00 € |
| 2011 | 37.052.000,00 € | 23.830.000,00 € |
| 2012 | 37.390.000,00 € | 26.460.000,00 € |
| 2013 | 34.600.000,00 € | 22.420.000,00 € |
| 2014 | 34.700.000,00 € | 24.000.000,00 € |
| 2015 | 28.183.000,00 € | 20.209.000,00 € |

Finexpo consacre l'essentiel de ses moyens budgétaires aux instruments d'aide concessionnelle mis à sa disposition et ceux-ci entraînent systématiquement des dépenses.

4.3 Recettes

A chaque échéance semestrielle d'un dossier, sur base du TICR (« taux d'intérêt commercial de référence ») ou en anglais CIRR (« Commercial interest reference rate »), et de l'Euribor/Libor à 6 mois, le calcul pour établir s'il y a eu des recettes ou des dépenses pour l'État est effectué. Si le taux Euribor/Libor augmenté de la commission bancaire est supérieur au taux CIRR, l'État prend en charge la différence de coût de financement qui en résulte. Lorsque le taux Euribor/Libor augmenté de la commission bancaire est inférieur au taux CIRR, la banque intervenante paie la différence à l'État.

Tout dossier de stabilisation cautionné par un arrêté ministériel est stabilisé au taux d'intérêt CIRR en vigueur au moment de la signature du contrat commercial ou de la convention de financement si celle-ci est signée plus de 6 mois après la signature du contrat commercial. Le CIRR est fixé mensuellement par l'OCDE.

Le montant total des recettes encaissées par l'État pour l'année 2016 dans le cadre de ses interventions dans les dossiers d'exportation s'est établi à 15.089.000 €, contre 15.345.104,55 € en 2015 et 12.204.955,76 € en 2014.

Comme indiqué dans le graphique ci-dessous, la faiblesse historique des taux d'intérêt depuis quelques années, et le fait que la différence entre taux à long terme et taux à court terme s'est fortement réduite, ont eu pour conséquence une augmentation des recettes en faveur de l'Etat. Le taux contractuel accordé par Finexpo, soit le taux CIRR, a été majoritairement plus élevé que les taux de refinancement des banques (Euribor / Libor) augmenté de la commission bancaire.

Il convient donc de noter que les recettes dégagées en faveur de l'Etat belge depuis de nombreuses années pourraient se transformer en dépenses dans le futur si les taux d'intérêt repartaient à la hausse.

Recettes :

| Année | Montant |
|--------------|----------------|
| 2006 | 7.220.000 € |
| 2007 | 2.700.000 € |
| 2008 | 1.400.000 € |
| 2009 | 55.400.000 € |
| 2010 | 11.440.000 € |
| 2011 | 9.870.000 € |
| 2012 | 9.630.000 € |
| 2013 | 15.427.651 € |
| 2014 | 12.204.955 € |
| 2015 | 15.345.104 € |
| 2016 | 15.089.000 € |

Confrontés à des taux d'intérêt plus faibles que le taux contractuel (CIRR) certains clients peuvent être tentés de procéder à des remboursements anticipés. Pour compenser la perte de recettes qui en découlerait pour l'État, Finexpo impose depuis janvier 2002 une clause de pénalité dans le cadre des nouvelles demandes de stabilisation du taux d'intérêt. Cette clause permet à l'État d'exiger le versement d'une contribution lorsqu'il s'agit d'un remboursement anticipé volontaire. Dans la pratique, ces demandes sont fort peu nombreuses.

5. Prêts d'Etat à Etat

5.1 Dossiers de prêts d'Etat traités par Finexpo

Finexpo a traité en 2016 4 dossiers d'aide liée et 3 dossiers d'aide non liée.

5.2 Dossiers soumis au Conseil des ministres

6 projets ont été soumis à l'approbation du conseil des ministres dont 4 nouveaux projets, 1 projet de prorogation de la durée de validité et 1 projet ayant été suspendu.

De plus, en 2016 on a également demandé l'approbation pour fixer structurellement, pour des crédits mixtes, la part du crédit commercial à minimum un tiers du crédit total.

5.3 Programme – approbations et affectations

5.3.1 Programme 2016

Le programme de prêts aux États étrangers approuvé par la loi régissant le budget général des dépenses pour 2016 est de 50 000 000 €. Le conseil des ministres a approuvé le 15 juillet, le 20 octobre et le 2 décembre 2016 un montant total de 38.464.000 € de prêt d'Etat à Etat.

Les projets approuvés dans le cadre du programme 2016 concernaient quatre pays. La répartition est la suivante :

| Pays | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|--------------|-------------------|------------------|-------------------|-------------------|---------------------|-------------------|
| Algérie | | | | | | |
| Burkina Faso | | | | | 3.811.225,36 | |
| Burundi | | | 5.700.000 | | | |
| Cameroun | 7.066.800 | | | | | |
| Ghana | 6.690.000 | | 2.438.400 | | | |
| Guinée | | | | | | 6.494.000 |
| Indonésie | | | | | | |
| Kenya | 9.512.000 | | 4.584.970 | 9.525.000 | 22.008.285 | 11.970.000 |
| Madagascar | | | | | | 8.000.000 |
| Mongolie | | | 3.842.100 | | | |
| Niger | | | | | 10.100.000 | |
| Soudan | | | 3.750.000 | | 550.430 | |
| Sri Lanka | | | | | | 12.000.000 |
| Togo | | | | 8.885.110 | | |
| Vietnam | 5.275.700 | 7.058.000 | 4.934.350 | | | |
| Zambie | 7.765.000 | | | | | |
| Total | 36.609.500 | 7.058.000 | 24.889.820 | 18.410.110 | 36.469.940,3 | 38.464.000 |

On trouvera ci-dessous une brève description de chaque projet approuvé.

- a) Kenya : cette demande de prêt d'État lié concerne la troisième phase de construction d'un parc éolien à Ngong Hills au Kenya à une trentaine de km de Nairobi. La phase 3 comprend la fourniture et l'installation de cinq éoliennes de 2 MW sur la crête de Ngong Hills et le renforcement de la sous-station existante de 11/66kV et de la ligne à moyenne tension de 66 kV vers la ville de Ngong. Le projet comprend également un plan d'entretien et la fourniture de pièces de rechange durant trois ans ainsi qu'une formation sur place. Le client du projet est KenGen, le principal producteur d'électricité responsable de 85 % de la production d'électricité dans le pays. KenGen a réalisé les deux étapes précédentes correctement et a prouvé être capable d'entretenir les éoliennes. De plus, cette troisième phase prévoit une formation supplémentaire pour le personnel de KenGen. L'étude des prix menée par la CTB, révèle des prix corrects. La durée du contrat de maintenance a été, selon la suggestion de Finexpo, prolongée d'un à trois ans, ce qui a augmenté le montant du contrat de 17,5 à 18 millions d'euros.
- b) Guinée Conakry : il s'agit du financement d'un projet d'approvisionnement en eau potable en milieu rural dans 120 villages souvent isolés qui ne disposent pas d'eau potable. Le projet ambitionne un approvisionnement en eau potable pour 200 000 personnes. On a opté pour un système de petites stations d'épuration des eaux usées, où l'eau est purifiée par filtration sur lits de sable et de charbon actif. Vingt systèmes identiques d'installations locales d'eau potable ont déjà été construits dans 20 villages en Guinée. Lors d'une récente visite du site par un représentant de la CTB, on a noté que ces installations fonctionnent correctement, à la satisfaction des villageois bénéficiaires. Les objectifs du projet comprennent entre autres la mise à jour de l'étude de terrain, la fourniture et le stockage des matériaux et des biens d'équipement, la préparation des sites par les villageois ainsi que le transfert de la technologie et des connaissances. Après l'étude sur place, la CTB s'est déclarée être très positive pour ce projet. Elle estime que la faisabilité technique et la viabilité du projet est garantie par l'utilisation de la technologie appropriée et que la pérennité du projet est garantie grâce à la formation technique nécessaire dispensée par les responsables qui seront désignés par les comités de gestion locaux.
- c) Madagascar : le projet prévoit l'installation de trois centrales solaires d'une capacité totale de 5 MW dans la région côtière de Sava dans le nord-ouest de Madagascar : (i) une centrale de 2 MW dans la capitale administrative Sambava, (ii) une centrale de 2 MW pour la ville d'Anatahala et (iii) une centrale de 1 MW pour la ville de Vohémar. On utilise une technologie hybride permettant de déployer de façon optimale la production d'électricité avec des cellules photovoltaïques en combinaison avec des générateurs diesel. L'électricité produite sera injectée dans le réseau de distribution de la société d'électricité JIRAMA. La production cumulée envisagée par l'énergie solaire est de 8 000 000 kWh par an, ce qui équivaut à la consommation de 180 000 consommateurs et permet une économie de 2 400 000 de litres de diesel. Cela représente une réduction des émissions de CO₂ de 6.220 tonnes/an. Ce projet peut aussi être présenté comme un projet climatique. La pertinence du projet en termes de développement et sa priorité est évidente. Madagascar est un État insulaire et fait partie du groupe des pays les moins avancés (PMA). Le pays est fortement dépendant des importations de pétrole pour son approvisionnement en énergie. La plupart de l'électricité est en effet fournie par les centrales électriques diesel. Le développement de l'énergie solaire offre

donc des possibilités énormes. Le coût total du projet se monte à 9,98 millions d'euros. Les coûts locaux d'un montant de 800 000 euros seront financés par Madagascar même, tout comme l'investissement supplémentaire de 1 180 000 euros en devises étrangères.

- d) Sri Lanka : il s'agit d'une demande de financement pour un projet d'approvisionnement en eau à Dankotuwa, à environ 70 km au nord de Colombo, capitale du Sri Lanka. Le client est le National Water Supply and Drainage Board (NWSDB). La société qui a déposé la demande réalise actuellement déjà un projet à Monaragala-Buttala dans le sud-est du Sri Lanka. Cette nouvelle demande concerne l'extension de l'installation d'eau potable existante à Dankotuwa qui produit actuellement 5000 m³ d'eau potable par jour. Une nouvelle installation sera construite sur le même terrain, dotée d'une capacité de 15 500 m³/jour. À l'heure actuelle, 90 % de la population dans la région de Dankotuwa disposent de peu ou pas d'eau potable, et les nouvelles installations permettront à terme de fournir de l'eau potable à 314 000 personnes. Il s'agit d'un contrat clé sur porte pour la recherche, la conception, la construction et la mise en service d'un réseau d'eau. Cette demande porte sur un montant de contrat de 48,4 millions d'euros. La partie des exportations revient à 28 millions d'euros à financer avec un crédit mixte de 17 991 millions d'euros (un prêt d'État de 12 millions d'euros et un prêt commercial de 5,991 millions d'euros, hors prime Ducroire de 0,65 million d'euros) et une bonification du taux d'intérêt, plus un don complémentaire pour un montant de 10.009.000 d'euros, y compris la prime Ducroire de 1,11 million d'euros. La part locale à financer revient à 20,4 millions d'euros en monnaie locale qui seront financés par une banque sri-lankaise et utilisés pour les travaux de génie civil et la construction du réseau de transmission et de distribution aux utilisateurs finaux.

5.3.2 Informations concernant une annulation de prêt d'État approuvé par le Conseil des ministres dans le passé

Vietnam : livraison et installation de moteurs diesel sur des locomotives. Le 24 mai 2013, le conseil des ministres a accordé au Vietnam un prêt d'État d'un montant de 4 934 350 euros pour le financement de la livraison et de l'installation de moteurs diesel sur des locomotives. Ce prêt a été approuvé sous réserve d'obtention d'une lettre de priorité des autorités vietnamiennes. Jusqu'à ce jour, aucune lettre de priorité n'a été envoyée et l'entreprise concernée a fait savoir que ce projet était considéré comme perdu, entre autres parce qu'une nouvelle administration avait été mise en place pour les chemins de fer nationaux. Le conseil des ministres est invité à prendre note de la suspension de ce prêt. Il ne s'agit pas d'une annulation étant donné que le montant de 4 934 350 euros n'a jamais été déterminé.

5.3.3 Prolongation de la validité du prêt pour trois projets

- a) Un prêt d'État approuvé le 24 mai 2013 par le conseil des ministres, mais pas encore signé, d'un montant de 3 842 100 euros accordé à la Mongolie pour le financement de la réhabilitation de l'hôpital régional pour le traitement et le diagnostic dans l'Ouest de la Mongolie a été prolongé jusqu'au 24 mai 2019. Le financement

parallèle grâce aux ressources budgétaires propres de la Mongolie a eu pour conséquence de retarder le projet.

5.3.4 Adaptation des conditions de remboursement en vue de garder les crédits mixtes attrayants pour les banques

En juillet 2016, le conseil des ministres a décidé de maintenir pour l'année 2016 le principe selon lequel la part du crédit commercial est fixée structurellement à minimum un tiers du crédit total pour les crédits mixtes.

Pour l'année 2016, cela signifie que la période de remboursement des prêts d'État à Etat reste de 40 ans, mais que le délai de grâce est prolongé à 18 ans. Pour des prêts d'Etat à Etat purs, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas liés à un crédit commercial, le délai de remboursement usuel de 30 ans, y compris un délai de grâce de 10 ans, est maintenu, étant donné qu'au TAD actuel de 2,6 %, l'élément-don s'élève à 40,27 %, ce qui est largement plus que les 35 % exigés par l'arrangement de l'OCDE.

5.3.4 Informations concernant les résultats de quatre études de prix et trois missions de suivi effectuées en 2016 :

Les études :

- Étude de prix et de pertinence pour le projet « Dankotuwa Integrated Water Supply System » au Sri Lanka, qui doit assurer l'approvisionnement en eau potable pour 175 000 habitants de la région du nord de Colombo, la capitale.
- Étude de pertinence du projet « Alimentation en eau potable via des systèmes de potabilisation » en Guinée, pour l'approvisionnement en eau potable dans 120 villages isolés.
- Étude de prix pour la troisième phase du projet d'éoliennes à Ngong Hills au Kenya, dans les environs de Nairobi, pour la livraison et l'installation d'éoliennes 2 MW.
- Étude de prix et de pertinence pour la construction de 21 passerelles piétonnes au Kenya dans des lieux déjà sélectionnés, appelés « black spots », au sein de zones urbaines le long de l'axe est-ouest central du pays.

Ces études ont été réalisées par l'agence belge de développement (CTB).

Les missions de suivi (prêts non liés) :

- Suivi de l'exécution d'un projet d'enseignement ICT au Ghana. Ce projet prévoit le développement de l'ICT dans 240 écoles secondaires, et comprend des formations pour les professeurs. Ce projet est suivi par l'équipe ICT4D de la VUB.
- Suivi de l'exécution du projet d'approvisionnement de l'eau potable à Niamey, Niger. Ce projet concerne une partie d'un projet global d'approvisionnement en eau financé par l'Agence française de Développement (Afd), la Banque européenne d'Investissements (BEI), ORIO et Finexpo. Ce projet est suivi par l'Agence belge de développement (CTB).
- Évaluation de la première phase du « Clinical Laboratory & Radiology Services Improvement Project » au Kenya. La première phase de ce projet concerne l'équipement de 8 hôpitaux au niveau du district avant de passer à la deuxième phase d'équipement de 42 hôpitaux supplémentaires. L'agence

belge du développement (CTB) évaluera la première phase dans le courant de l'année 2017.

5.4 *Gestion financière*

5.4.1 *Situation budgétaire pour 2016*

Pour l'année 2016, le budget général des dépenses autorise la négociation d'un programme de prêts à des États étrangers à concurrence de 50 millions d'euros. Les crédits d'engagement et de liquidation relatifs à l'allocation de base 14.54.14.84.44 du budget du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement se montaient respectivement à 50 millions d'euros et 30 millions d'euros.

5.4.2 *Montants engagés en 2016*

| Pays | Montant |
|----------------|-----------------|
| Kenya | € 11 970 000,00 |
| Madagascar | € 8 000 000,00 |
| Guinée Conakry | € 6 494 000,00 |
| Sri Lanka | € 12 000 000,00 |

Le montant total engagé se monte à 38 464 000,00 EUR, ce qui donne un solde de 11 536 000,00 EUR.

5.4.3 *Montants liquidés en 2016*

| Pays | Montant |
|--------------|------------------------|
| Ghana | € 3 125 975,36 |
| Ghana | € 1 461 194,44 |
| Kenya | € 2 631 776,85 |
| Kenya | € 702 785,68 |
| Kenya | € 918 373,00 |
| Kenya | € 3 003 900,00 |
| Kenya | € 1 661 546,68 |
| Kenya | € 37 679,28 |
| Soudan | € 625 423,02 |
| Sénégal | € 368 061,75 |
| Total | € 14 611 709,08 |
| Solde | € 15 388 290,92 |

5.4.4 *Remboursements à percevoir et effectivement perçus en capital et intérêts*

Les montants remboursables en principal et les intérêts à percevoir aux échéances dans le courant de 2016 et au 31 décembre 2016 s'élèvent respectivement à 3 475 444,89 € et 18 743 963,24 €. Les impayés escomptés au 31 décembre 2016 sont de 13 402 649,90 €.

Dans le courant de l'année 2016, un montant de 10 698 223,07 € a effectivement été perçu. Au 31 décembre 2016, les paiements effectivement reçus en capital et intérêts s'élevaient à 12 980 688,39 €.

Les pays énumérés ci-après ont rempli toutes leurs obligations avant l'échéance du 31 décembre 2016 :

Angola, Bangladesh, Bosnie, Botswana, République Dominicaine, Egypte, Salvador, Philippines, Indonésie, Jamaïque, Jordanie, Croatie, Liban, Maldives, Mozambique, Népal, Pérou et Turquie.

L'Algérie, la Chine, l'Équateur et le Mali ont remboursé une partie du capital et/ou des intérêts avant l'échéance du 31 décembre 2016.

Le Gabon (en partie), l'Indonésie, le Kenya (en partie) et le Pérou ont honoré leurs échéances respectives, conformément aux protocoles d'amendement, dans le courant de 2016.

Le Burkina Faso, Djibouti, le Gabon, le Ghana, le Cap Vert, le Cameroun, le Kenya, le Malawi, le Maroc, le Sénégal, la Syrie, la Tanzanie, la Tunisie, la Zambie et le Zimbabwe n'ont pas honoré leurs échéances au 31.12.2016.

6 *Finexpo et l'OCDE*

6.1 *Règles de l'Arrangement OCDE relatives à des lignes directrices pour les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public*

Le cadre réglementaire dans lequel s'inscrivent les activités de Finexpo relève, d'une part, de règles internes définissant la manière dont les activités se déroulent et, d'autre part, de prescriptions qui découlent du "gentlemen's agreement" issu des termes de l'Arrangement OCDE sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public.

Les dispositions internationales auxquelles adhèrent les pays membres de l'OCDE visent à créer un "equal level playing field" entre les différentes entités publiques habilitées à proposer un soutien aux exportations.

Outre les dispositions relatives aux crédits commerciaux à l'exportation qui constituent le corpus essentiel de l'Arrangement OCDE - à savoir des règles concernant la fixation des taux CIRR, le délai maximum de remboursement, le montant des primes minima (benchmark), la couverture des dépenses locales, etc... - le texte de l'Arrangement établit également des règles visant à encadrer tous les aspects de l'aide concessionnelle liée à l'exportation.

L'Arrangement établit aussi annuellement - sur la base des tableaux élaborés par la Banque mondiale qui fixe le Revenu National Brut (RNB) par habitant - la liste des pays éligibles à l'aide liée (pays dont le RNB/hab. est inférieur à 4.036 USD sur base des données de 2015) et des pays inéligibles à l'aide liée et partiellement déliée. Le seuil d'éligibilité à l'aide liée était de 4.126 USD en 2014.

Ces tableaux incluent également la liste des "Pays les Moins Avancés" (PMA). Pour 2016 la liste des PMA comprend 48 Etats.

L'éligibilité ou l'inéligibilité à l'aide concessionnelle repose donc sur les statistiques de la Banque mondiale en matière de RNB par habitant. Un pays est ajouté ou retranché de la liste des pays éligibles à l'aide lorsque son RNB/hab. aura été pendant deux années consécutives inférieur ou supérieur au seuil de RNB/hab. reconnu comme critère d'éligibilité à l'aide concessionnelle.

En 2016 le Paraguay a été retiré de la liste des pays pouvant bénéficier de l'aide liée.

En outre, l'Arrangement définit les procédures à suivre tant pour les crédits commerciaux que pour les crédits d'aide. Ces procédures visent à assurer un maximum de transparence et à éviter le plus possible les distorsions de concurrence entre les Participants.

6.2 Groupe de travail sur les crédits et garanties de crédit à l'exportation et Groupe de Participants à l'Arrangement:

Les groupes de travail – groupe des Participants à l'Arrangement et groupe de travail sur les crédits à l'exportation et les garanties de crédit – ont poursuivi en 2016 leurs efforts dans différents domaines :

- a) En 2016, le groupe des Participants a poursuivi ses discussions au sujet des primes. Il s'agit d'une proposition en faveur d'un système de prime de référence du marché pour la catégorie de pays 0, les pays de l'OCDE à revenu élevé et les pays de la zone Euro avec un revenu élevé. Un accord est susceptible d'être atteint en 2017.
- b) Compte tenu des coûts élevés de liquidité demandés par les banques dans un certain nombre de pays de l'OCDE, le groupe des Participants a débuté en 2013 la révision du CIRR et des règles qui doivent être respectées en matière de taux d'intérêt minimums. Ce travail s'est poursuivi en 2016 mais sans pouvoir aboutir à un accord vu les grandes différences d'approche entre les banques et les systèmes qui sont utilisés en relation avec le CIRR dans les pays de l'OCDE. Plusieurs réunions portant sur les aspects opérationnels et structurels du CIRR se sont tenues.
- c) Le Groupe de travail IWG sur « l'outreach » visant à convaincre la Chine et d'autres pays BRICS entre-autres, à adhérer aux règles de l'Arrangement sur les crédits à l'exportation s'est poursuivi en 2016. Il a été décidé de nommer un Secrétaire général pour rationaliser le processus. Un accord a été conclu sur la description de fonction du Secrétaire général qui sera choisi en 2017.
- d) En 2016, les membres du GCE (groupe de travail sur les crédits et garanties de crédit à l'exportation) ont également travaillé à la révision de la Recommandation de 2006 sur les mesures anti-corruption. Des workshops se sont tenus en mars et juin 2016. Les membres réfléchissent à présent au texte et aux propositions conceptuelles visant à modifier la Recommandation de 2006.
- e) Un accord a été convenu en avril 2016, concernant la révision de la « *Recommandation du Conseil de l'OCDE sur des approches communes pour les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public et du devoir de diligence environnementale* ». Cet accord définit des approches communes en matière de devoir de diligence environnementale et sociale destinées à identifier, examiner et traiter les impacts environnementaux et sociaux potentiels ainsi que les risques liés aux demandes de crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public en tant que partie intégrante de la prise de décision et de la gestion des risques par ses membres.
- f) En novembre 2016, les membres du GCE (groupe de travail sur les crédits et garanties de crédit à l'exportation) ont convenu d'un ensemble révisé de principes et de lignes directrices (*principes et lignes directrices pour promouvoir des pratiques de prêt durables dans la fourniture de crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public aux pays à faible revenu.*)

Chaque fois qu'un membre du GCE envisage de fournir ou non un soutien à une transaction impliquant un acheteur (ou un garant) du secteur public dans un pays à faible revenu, le membre :

- prendra en compte les résultats de la plus récente analyse de durabilité de la dette (DSA) réalisée par le FMI et la Banque mondiale ;
- respectera les limites imposées aux emprunts non concessionnels du secteur public ;
- pour les pays ayant une limite «non nulle» sur les emprunts non concessionnels, le membre demandera aux autorités gouvernementales compétentes du pays débiteur l'assurance que l'opération est conforme au PLD ou au PENC pour ce pays;
- s'abstiendra de fournir un crédit à l'exportation bénéficiant d'un soutien public pour les opérations du secteur public dans les pays pour lesquels une limite «nulle» aux emprunts non concessionnels au titre du PLD du FMI ou du PENC de la Banque mondiale a été établie.

Dans le cadre du nouvel accord, les membres du GCE ont également accepté d'importantes mesures de transparence. Dans un premier temps, les membres du GCE informeront le FMI et la Banque mondiale de leur intention d'octroyer un crédit à l'exportation bénéficiant d'un soutien public à toute opération d'une valeur de crédit supérieure à 5 millions de DTS, impliquant un acheteur public ou un garant dans un pays à faible revenu soumis au PLD du FMI ou au PENC de la Banque mondiale. Les Membres du GCE ont également accepté de continuer à fournir des informations détaillées sur tous les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public accordés annuellement aux pays à faible revenu.

7. Conclusion

S'il est utile de rappeler que Finexpo est avant tout un instrument destiné à soutenir les exportateurs belges, force est de constater qu'il conjugue depuis plusieurs années soutien à l'exportation et aide publique au développement. En conséquence il appartient au Comité Finexpo de soutenir financièrement les projets qui ont un impact durable sur le développement des pays plus pauvres et qui n'alourdissent pas leur dette extérieure. C'est l'objectif du soutien durable ('sustainable lending') qui retient aussi l'attention de l'OCDE.

Il convient de souligner que le portefeuille Finexpo est concentré sur un nombre restreint de pays (entre autres le Vietnam, le Kenya et le Sri Lanka), ce qui peut avoir un impact négatif sur l'utilisation des budgets de Finexpo si d'aventure l'un de ces pays voyait son statut d'éligibilité à l'aide liée supprimé ou s'il décidait de prendre des mesures pour réduire sa dette extérieure. L'un des objectifs de Finexpo est de chercher à convaincre les exportateurs de s'orienter vers de nouveaux marchés et de nouveaux pays.

Le Secrétariat Finexpo a continué à développer un cadre stratégique interne, et à établir des critères plus précis et pertinents pour le choix des projets financés avec un soutien public. Pour ce faire, le Manuel Finexpo est utile.